

**CNSA**



**MARNDR**

**UE**



*Ce document a été réalisé avec l'appui financier de l'Union Européenne et son contenu relève de la seule responsabilité de la CNSA*

---

**PROCESSUS D'ACTUALISATION DU PLAN  
NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE ET  
NUTRITIONNELLE  
(PNSAN)**

Décembre 2006

## Liste des Sigles

AEH	Association des Economistes Haïtiens
ANDAH	Comité Exécutif de l'Association Nationale des Agro-professionnels Haïtiens
ASEC	Assemblée Section Communale
ASPHA	Association de Santé Publique d'Haïti
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CASEC	Conseil d'Administration de la Section Communale
CCA	Comités Communaux d'Appui
CCIH	Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti
CDA	Comités Départementaux d'Appui
CISA	Conseil Interministériel de la Sécurité Alimentaire
CNSA	Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
CPN	Comité de Pilotage National
CVC	Comités de Validation Communale
DSRP	Document de Stratégie et de Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FEWS-NET	Famine Early Warning System Network
IA	Institution d'Appui
ISC	Initiative Société Civile
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement rural
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative

MAS	Ministère des Affaires Sociales
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OSC	Organisations de la Société Civile
PFNSA	Plateforme Nationale de la Sécurité Alimentaire
PNSAN	Plan National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
RENASA	Réseau National pour la Souveraineté Alimentaire
SA	Sécurité Alimentaire
SE	Secrétariat Exécutif
UE	Union Européenne
USAID	United States Agency for International Development

## Table des matières

Introduction .....	5
Objectifs .....	5
Conditions de viabilité .....	6
Stratégie .....	6
Nature de la démarche : .....	7
Processus d'élaboration du PNSAN .....	7
<i>Lobbying/ Information/ Sensibilisation</i> .....	7
<i>Entente et partenariat avec le MPCE/ DSRP</i> .....	8
<i>Constitution et mise en place de la structure d'exécution</i> .....	9
<i>Définition des Axes stratégiques Nationaux</i> .....	15
<i>Elaboration des Plans Communaux et départementaux</i> .....	16
<i>Production du draft final du PNSAN. Organisation d'un atelier National</i> .....	18
Conclusion .....	18

## **Introduction**

L'attention accordée par un pays à la problématique de la sécurité alimentaire de sa population est un indicateur du niveau de développement de ce pays et également le garant de l'importance accordée au respect des droits du citoyen. La réduction de l'insécurité alimentaire s'est inscrite dans l'agenda des 186 Nations dont Haïti qui ont participé au Sommet Mondial de l'Alimentation à Rome en Novembre 1996. Réduire de moitié jusqu'à l'horizon 2015 le nombre de personnes souffrant de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition a constitué et continue de représenter un défi majeur pour les gouvernements tant des pays en situation de sous-développement que des nouveaux pays émergents. Des plans nationaux de sécurité alimentaire ont été élaborés comme documents-cadres définissant des axes d'intervention et des options stratégiques pour orienter les programmes visant l'amélioration des conditions d'existence des peuples. Dans ce contexte Haïti a publié comme outil d'intégration des actions des acteurs impliqués dans le renforcement de la sécurité alimentaire, son premier PNSAN en juin 1996.

L'importance d'un PNSAN actualisé en 2006 comme cadre de référence validé et officialisé définissant les grandes lignes d'une politique de sécurité alimentaire cohérente et d'un plan d'intervention décentralisé pour Haïti n'est plus à démontrer. La pertinence de l'élaboration de ce document-cadre s'impose chaque jour davantage dans un pays qui connaît depuis quelques années un déficit difficile à combler en matière d'offre locale de produits alimentaires et en matière d'accès économique de la majorité de la population aux produits alimentaires.

## **Objectif Général**

Elaboration d'un cadre pour la planification et l'exécution des programmes et interventions de renforcement de la sécurité alimentaire aux niveaux national et décentralisé.

## **Objectif Spécifique**

- Influencer les politiques de développement dans le sens d'un renforcement réel de la sécurité alimentaire des individus et des ménages.
- Inclure le concept de souveraineté alimentaire dans la politique alimentaire globale.
- Arriver à l'institutionnalisation et légalisation de toutes les mesures permettant d'arriver à concrétiser le droit humain à l'alimentation en Haïti
- Décentraliser et rendre plus participatif le travail d'élaboration du PNSAN

- traduire en actions concrètes grâce à l'ensemble des plans communaux et départementaux, les lignes stratégiques nationales de sécurité alimentaire
- Établir des synergies et harmonisation dans les appuis et interventions de développement des différentes agences bilatérales et multilatérales de coopération

## Conditions de viabilité

La mise en place du processus d'actualisation du PNSAN est assujettie à des conditions dont les plus importantes sont :

- Le lancement du processus au plus haut niveau, en l'occurrence, par le Conseil Interministériel de la Sécurité Alimentaire (CISA).
- La disponibilité des ressources financières, logistiques et humaines pour le travail à réaliser au niveau central et décentralisé
- La prévision de ressources pour l'exécution du plan et des programmes qui y seront issus.

## Stratégie

- Recherche de concertation avec le MPCE et les organes de préparation du DSRP; **concertation et intégration mais pas fusion**
- Partenariat étroit avec la société civile
- Participation active de tous les secteurs concernés

## Pourquoi cette stratégie?

- ♦ Des ressources existent déjà pour l'implémentation des programmes du DSRP. Il n'y en a jusqu'ici aucune pour des programmes de renforcement de la sécurité alimentaire.
- ♦ Le DSRP va influencer au moins jusqu'à l'horizon 2015 l'allocation des ressources et de l'assistance à Haïti. il est réaliste de faire partie du processus pour pouvoir l'influencer.
- ♦ Concertation et intégration mais pas fusion : Les grands aspects transversaux de politiques alimentaires – disponibilité alimentaire locale, réelle facilitation de l'accès économique des plus pauvres aux aliments, politique nutritionnelle, équilibre rural urbain... risquent de ne pas être résolus au niveau des programmes officiels, en particulier du DSRP.

- ♦ Une forte implication de la société civile va instrumenter et faciliter les pressions nécessaires pour que les dispositions consensuelles du PNSAN deviennent légales et contraignantes.
- ♦ La participation active de tous les secteurs concernés permettra une plus grande implication subséquente dans la mise en oeuvre des programmes et intervention retenus.

## **Nature de la démarche :**

La démarche est d'ordre participatif et inclusif. Elle utilisera un double niveau de concertation, nationale intersectorielle et territoriale incluant les points de vue et participation de la commune, du département et du niveau central. Elle est itérative partant de la base vers les échelons supérieurs. La méthode accélérée de recherche participative (MARP) sera l'outil méthodologique utilisé pour la conduite du processus.

## **Le processus d'élaboration**

Le processus proposé par la CNSA comprend les étapes suivantes :

- Etape I- Lobbying/ information/ sensibilisation
- Etape II- Entente et partenariat avec le MPCE/DSRP
- Etape III- Constitution et mise en place de la structure d'exécution
- Etape IV- Définition des axes stratégiques nationaux
- Etape V- Elaboration des Plans communaux et départementaux
- Etape VI- Production du draft final du PNSAN et Organisation de l'atelier national
- Etape VII- Finalisation du document, remise au Gouvernement via le CISA

### ***Etape - I : Lobbying/ Information/ Sensibilisation***

Il s'agit d'informer et de sensibiliser les acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire sur la nécessité d'actualiser le PNSAN 1996. Compte tenu de l'importance de cette activité de sensibilisation, la CNSA, dans un premier temps, et plus tard le Comité de pilotage (voir phase III du processus), devront s'investir dans le lobbying auprès des institutions partenaires dans le but d'obtenir un engagement formel. La sensibilisation doit toucher également les collectivités territoriales, le Parlement et tous les secteurs de la société.

Cette phase de sensibilisation et de lobbying se fera à tous les niveaux. Au niveau central le Comité National de Pilotage et le Secrétariat Exécutif travailleront à ce que toutes les Institutions étatiques et de la société civile impliquées dans la sécurité alimentaire dans le pays soient conscientisées sur l'importance d'avoir un Plan National de Sécurité alimentaire et Nutritionnelle. Ils chercheront à obtenir l'engagement des responsables des Institutions, au niveau central pour qu'ils autorisent leurs représentations sur le terrain à s'impliquer pleinement dans le processus. Il est important que les Responsables au niveau central soient sensibilisés pour qu'ils puissent garantir l'appui nécessaire de leurs antennes sur le terrain. Au niveau du Parlement, des rencontres seront organisées avec les Commissions de santé, de l'Agriculture, de l'environnement, des Finances, des Affaires paysannes, des Affaires Sociales des deux Chambres pour avoir leur support et s'assurer, dans le futur, de la passation de la loi sur le PNSAN après l'approbation par le Gouvernement, et le dépôt par celui-ci au Parlement.

Au niveau décentralisé, cette sensibilisation et ce lobbying pour une participation effective se poursuivront au niveau des communes par toutes les autres Institutions ayant accepté de s'impliquer dans l'élaboration du PNSAN ; celles, particulièrement engagées à ce niveau prendront une part active dans les investigations qualitatives auprès des populations. Le CPN et le SE s'appuieront sur les associations de média pour véhiculer le message même au niveau le plus décentralisé des sections communales et des habitations.

## ***Etape - II - Entente et partenariat***

### **Recherche de négociation, de coordination et de partage d'information avec le MPCE, particulièrement, l'équipe en charge du DSRP**

#### **Stratégie**

La CNSA, et par la suite, le Secrétariat Exécutif (voir phase III du processus), organise une série de rencontres de consultation, de réflexions et de partage d'informations sur la préparation du PNSAN avec les secteurs concernés du gouvernement, particulièrement le MPCE et les organes de préparation du DSRP. Ces rencontres permettront de dégager un ensemble de consensus et d'interrelations entre le CPN/SE et les organes de préparation du DSRP sur le PNSAN, en vue d'avoir une coordination et un bon degré d'intégration dans la préparation des deux plans et une harmonisation des approches utilisées. Il s'agit d'arriver à :

- Un travail conjoint sur les diagnostics à réaliser
- Un partage de points de vue et mise à profit des informations pertinentes déjà collectées par le DSRP et qui pourraient être exploitées par le CPN au profit du PNSAN

- Une recherche de cohérence entre les interventions de réduction de la pauvreté et celles de renforcement de la sécurité alimentaire

**Résultat attendu :**

- Un système de travail concerté est défini entre le CPN et l'équipe du DSRP<sup>1</sup>
- Des instruments de travail sont échangés et utilisés par les deux équipes

***Etape III - Constitution et mise en place de la structure d'exécution***

Le cadre institutionnel proposé pour la réalisation du PNSAN devrait garantir la participation des forces vives du pays dans l'élaboration et l'exécution du Plan National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. La mise en place d'un tel cadre garantira l'efficacité des mécanismes de participation, de consensus et de transparence dans la gestion du processus et garantira même son exécution au niveau national. Elle devrait aussi faciliter la participation des secteurs et assurer une représentation géographique au niveau le plus décentralisé possible.

**Mission globale de la structure de gestion**

La structure d'exécution du processus d'actualisation du PNSAN a pour mission générale d'élaborer, de façon participative, le document du PNSAN, dans le strict respect des grandes lignes et principes établis.

Le cadre Institutionnel devant accompagner le processus sera mis en place à deux niveaux : national, piloté à Port au prince et départemental/ communal.

Cette structure de couverture nationale est composée de quatre organes :

***Niveau National***

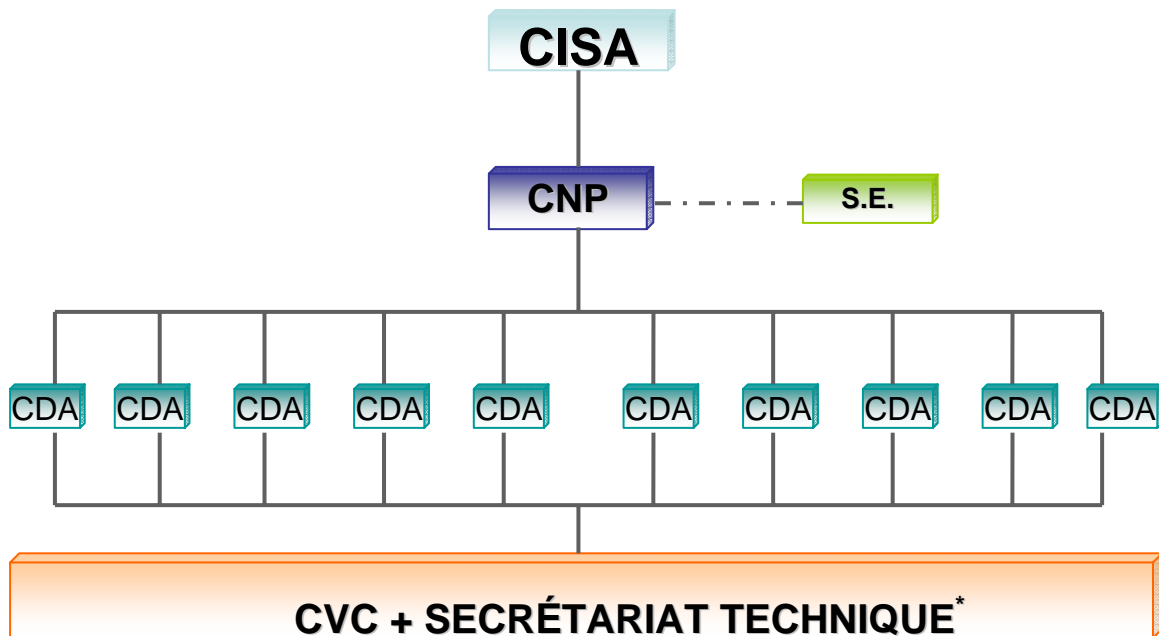
- ✓ Un Comité de Pilotage National (CPN)
- ✓ Un secrétariat Exécutif (SE)

***Niveau décentralisé***

- ✓ 10 Comités Départementaux d'Appui (CDA)
- ✓ Des Comités Communaux d'Appui (CCA) avec des institutions d'appui de la société civile en guise de secrétariat exécutif

---

<sup>1</sup> Il serait souhaitable d'avoir un seul comité de pilotage. Dans ce cas, la CNSA et ses partenaires veilleront à ce que les Ministères de l'Agriculture et de la Santé Publique, deux ministères impliqués dans la sécurité alimentaire, fassent partir du comité de pilotage harmonisé



La structure une fois mise en place, le Secrétariat Exécutif se chargera du recrutement des Consultants pour la préparation des outils destinés à faciliter les phases subséquentes : recherche et mise à disposition de la bibliographie appropriée (PNSAN de pays à conditions similaires aux nôtres, expériences antérieures haïtiennes de processus participatifs pour la production de Plan Nationaux, concept de souveraineté alimentaire et ses implications, diagnostics de sécurité alimentaire et de pauvreté en Haïti... ) ; élaboration d'un canevas de PNSAN pour stimuler les discussions ; Inventaire, collecte et exploitation de diagnostics participatifs de certaines communes et sections communales déjà produits...

## A- Niveau national

### a) *Comité de Pilotage National (CPN)*

Le CISA convoquera les institutions partenaires pour monter le Comité de Pilotage National (CPN) qui sera chargé de la coordination du processus d'actualisation du PNSAN. Le Comité sera monté avec les acteurs impliqués dans la SA en tenant compte d'une bonne représentativité au niveau sectoriel impliquant à la fois l'Etat et la Société Civile:

Le Comité de Pilotage National sera composé de:

- 7 représentants d'institutions étatiques les plus impliquées dans la Sécurité Alimentaire: CNSA, MARNDR, MPCE, MSPP, MAS, MICT, le MEF et la Primature,

- 8 représentants d'ONG, d'Organisations de la Société Civile et du secteur privé, d'associations socioprofessionnelles impliquées et de la presse à titre indicatif : ISC, RENASA, PFNSA, CCIH, ANDAH, ASPHA, AEH...
- 4 représentants des institutions de financement<sup>2</sup> : BM, UE, USAID, BID
- Une institution multilatérale d'appui technique: FAO.
- Un représentant du secteur des Universités.

### ***La mission du CPN***

Le CPN aura pour attributions de :

- définir les grandes orientations politiques et stratégiques du PNSAN
- servir d'organe d'orientation et de vérification
- superviser le processus d'élaboration au niveau national, départemental et communal
- s'assurer de la participation de tous les acteurs dans le processus d'élaboration
- établir avec les autorités gouvernementales, le MPCE en particulier, et les Bailleurs, des ponts et des mécanismes d'intégration avec les organes d'élaboration du DSRP
- approuver le document finalisé et le présenter à l'atelier national de validation
- soumettre le document finalisé et validé au Gouvernement via le CISA

Les membres du CPN se réuniront et établiront leurs règles de fonctionnement.

### ***b) Le Secrétariat Exécutif***

Le Secrétariat Exécutif (SE) est composé de techniciens de haut niveau ayant une longue expérience dans les domaines de la Sécurité Alimentaire, du développement, de la réduction de la pauvreté, et de la conduite de processus participatif. Il aura à sa tête un Coordonnateur, de préférence appartenant à la CNSA.

On y retrouvera, entre autres Institutions, la CNSA, la FAO. Le SE sera chargé de la mise à exécution des activités définies par le Comité National de pilotage. Le Secrétariat sera appuyé par un ensemble de Consultants recrutés à cette fin. Les missions du SE sont les suivantes :

- élaborer le budget de l'élaboration du PNSAN
- préparer le chronogramme des activités

---

<sup>2</sup> Le MPCE prévoit la constitution du Comité d'Appui des Bailleurs de Fonds (CABF). Ce comité sera une structure d'accompagnement et d'appui au processus d'élaboration du DSRP. Donc, si une entente est trouvée avec le MPCE, on pourra s'appuyer sur cette même structure. On peut également envisager un mécanisme permettant de restituer périodiquement les informations aux bailleurs au lieu de les intégrer dans le CPN

- déterminer le profil et le volume de l'assistance technique nécessaire à la préparation du PNSAN
- coordonner la préparation technique du PNSAN
- Recruter les Consultants et techniciens
- constituer et appuyer les Comités départementaux et communaux
- assurer une gestion saine et rationnelle des ressources mises à sa disposition
- rendre compte périodiquement au CPN

**N.B.-** Passerelles à établir entre SE du DSRP et du PNSAN pour éviter les redondances

## **B- Niveau décentralisé**

Le poids du processus dépendra de la participation des haïtiens. Cette participation devrait être la plus décentralisée possible partant du niveau communal pour aboutir au niveau départemental.

Les comités régionaux et communaux d'appui sont responsables de la conduite du processus au niveau des départements et des communes. Le Comité de pilotage responsabilisera les institutions qui pilotent les Observatoires décentralisés ou les tables de concertation locales.

### **1.- Les Comités de Validation Communale (CVC)**

Un comité sera mis en place dans chaque commune pour gérer les activités d'élaboration au niveau de la commune. Ce comité viendra en appui au comité départemental d'Appui dans la réalisation des assises communales.

Le CVC est constitué de :

- Maire de la commune, président,
- des représentants des CASECs de la commune,
- de représentants des ASECs,
- d'un représentant du secteur religieux
- 1 représentant d'organisations paysannes ou de coopératives locales
- 1 représentant d'ONG/OSC locales, dans la mesure où elles existent dans la commune
- des représentants des institutions étatiques déconcentrées présentes dans la Commune (MARNDP, MSPP...)

### **Mission des CVC**

Les CVC auront les attributions suivantes :

- Sensibiliser la communauté sur l'importance de l'élaboration du PNSAN et de sa participation active à celle-ci
- apporter tout l'appui nécessaire dans les enquêtes qualitatives et dans la réalisation de l'assise communale
- s'assurer de la participation de tous les acteurs
- Valider le Plan Communal de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

Le Secrétariat exécutif du CVC sera assuré par une Institution d'Appui (IA), en l'occurrence une institution de la société civile ou un ensemble d'ONG/OSC partenaires qui sera responsable de la sensibilisation au niveau de la commune, de la logistique et les aspects techniques, des enquêtes et de l'assise communale de concert avec le Consultant départemental, de l'assise communale.

Un membre du Secrétariat Technique Départemental supervisera les préparatifs et la réalisation de l'assise communale.

## **2.- Les Comités Départementaux d'Appui (CDA)**

### **Composition :**

Au niveau départemental, il serait important de retrouver les représentants des Institutions suivantes :

- le Délégué Départemental, représentant de l'Exécutif
- des représentants d'ONG/OSC impliqués dans le renforcement de la Sécurité Alimentaire dans le département
- des représentants locaux des différentes directions sectorielles départementales –MARNDR, MSPP, MPCE, Affaires Sociales...–
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'industries locales
- des représentants des comités de Validation communale (CVC)
- 1 représentant d'organisations paysannes ou de coopératives locales

**N.B :** Si une entente est trouvée avec le Comité de pilotage du DSRP, on n'aura peut être pas besoin de constituer un tel Comité, mais on veillera à ce que les représentants des secteurs les plus impliqués dans la Sécurité Alimentaire soient représentés.

### **Mission des CDA**

Le CDA aura les attributions suivantes :

- Superviser le processus d'élaboration du PNSAN sur toute l'étendue du département
- s'assurer de la participation de tous les acteurs au niveau départemental

- servir de courroie de transmission entre le CPN, le SE et les Comités de Validation Communale (CVC)
- faire le suivi du travail du Consultant départemental et intégrer, avec le concours de celui-ci, les Plans Communaux en un Plan Départemental
- Valider le Plan Départemental de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

**NB :** Le CDA se réunit pour définir son fonctionnement et ses règlements internes. Le CDA constituera en son sein un secrétariat technique, appuyé par le consultant départemental engagé, pour servir de noyau au secrétariat et pour la conduite des investigations et des assises communales et départementales.

Bien entendu si une entente est trouvée avec le MPCE en ce sens, ce secrétariat technique pourra travailler de concert ou de façon intégrée avec le secrétariat départemental mis en place pour l'élaboration du DSRP départemental. Le CDA veillera à ce que les aspects de sécurité alimentaire et nutritionnelle soient pris en compte.

### **Mission du Secrétariat Technique Départemental**

- préparer le chronogramme des activités
- appuyer la réalisation des assises communales et de l'assise départementale
- appuyer les consultants et les groupes techniques en leur fournissant les informations et la documentation disponible
- assurer une gestion saine des ressources qui seront mises à leur disposition

### **Consultants pour l'accompagnement du processus**

Un ensemble de Consultants sera recruté pour encadrer tout le processus d'élaboration.

2 Consultants seront affectés au Comité National de pilotage. Ces consultants encadreront le Secrétariat Exécutif, et aideront le CPN et le SE dans :

- l'élaboration des lignes directrices du PNSAN
- la gestion des activités
- la planification avec les consultants décentralisés
- la finalisation du PNSAN
- ils participeront au recrutement des consultants départementaux
- 10 consultants départementaux seront recrutés pour encadrer les Comités Départementaux d'Appui. Ils seront responsables de la conduite du processus au niveau départemental. Ils intégreront les secrétariats techniques des CDA. Ils seront responsables de :

- la conduite et du respect du processus au niveau local
- la réalisation des assises communales et départementale
- du traitement et de la finalisation des Plan Communaux et Départementaux
- de la préparation de l'atelier national de validation
- de la préparation du PNSAN consolidé

#### ***Phase IV- Définition des Axes stratégiques Nationaux***

##### **Organisation des rencontres de concertation intersectorielle**

La Concertation intersectorielle vise, de manière participative, à définir et formuler des propositions et prioriser des axes et options stratégiques d'une politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle doit aussi proposer des mécanismes de concertation intersectorielle et permettre l'intégration des objectifs sectoriels en matière de sécurité alimentaire.

##### **Stratégie :**

Le Comité de pilotage national et le Secrétariat exécutif organiseront des séances intersectorielles de réflexion au sein des divers secteurs impliqués pour identifier des politiques, des stratégies et des axes d'intervention en matière de sécurité alimentaire. A partir de ces réunions, les secteurs développeront les programmes, interventions et stratégies qui constitueront leur politique sectorielle de sécurité alimentaire. Des réunions intersectorielles seront alors organisées pour intégrer et coordonner les objectifs sectoriels en objectifs réconciliés en matière de sécurité alimentaire, et pour identifier des mécanismes de concertation susceptibles d'entraîner des effets synergétiques entre les interventions.

**NB.** Les représentants des secteurs étatiques au CPN coordonneront les réunions sectorielles de leur secteur en s'assurant de la participation de la société civile.

Le Consultant recruté pour appuyer ce processus assistera le comité de pilotage et le Secrétariat exécutif dans la tenue des rencontres programmées avec les secteurs. Les représentants des différents secteurs au CPN coordonneront les réunions de travail à l'intérieur de leur secteur et s'assureront de la participation de membres concernés de la société civile à ces assises.

## **Résultat attendu :**

- Les grandes lignes et stratégies nationales de sécurité alimentaire avec les politiques ou programmes de SA sectoriels ainsi que les mécanismes intersectoriels pour l'implémentation, le suivi et l'exécution sont définis.
- Les mécanismes d'intégration, d'implémentation et de suivi entre les niveaux central et territoriaux sont aussi définis.

## ***Phase V- Elaboration des Plans Communaux et départementaux***

La Concertation territoriale cherchera à enrichir et à particulariser le diagnostic national par l'identification des manifestations locales de la problématique nationale d'insécurité alimentaire; elle dégagera une vision de stratégie de renforcement de politique de SA au niveau communal et départemental, et proposera des réponses pouvant alimenter des plans de sécurité alimentaire au niveau de chaque commune, de chaque département et du pays en général.

Ces objectifs seront atteints à travers la réalisation d'une série d'enquêtes qualitatives et par l'organisation d'assises communales et départementales sur l'ensemble du territoire afin d'avoir un ensemble de plans communaux et départementaux. Les assises territoriales seront donc tenues à trois niveaux :

- i) communal,
- ii) départemental ;
- iii) et national pour la synthèse finale.

### **a).- Organisation des assises de concertation communales**

Les assises communales permettront de valider deux extraits de base :

- Un diagnostic participatif décrivant la situation de la sécurité alimentaire au niveau du centre urbain de la commune et des sections communales. Ces diagnostics mettront surtout l'emphase sur les ressources, les potentialités, les atouts, les contraintes, les stratégies de survie et les leviers de développement de la sécurité alimentaire ;
- Un plan communal de sécurité alimentaire présentant les interventions ciblées sur les court, moyen et long terme.

### **La stratégie d'intervention au niveau communal**

Au niveau communal, l'intervention, ou la réalisation de l'assise, se fera de la façon suivante :

Les travaux réalisés par la PFNSA sur la vulnérabilité, par le FEWS-NET – CNSA et AI sur les modes de vie des ménages, par l'ANDAH sur les profils agro écologiques, par le MPCE sur la pauvreté, démontrent que certaines régions du pays présentent des caractéristiques similaires et sont soumises aux mêmes

risques et facteurs de vulnérabilité. Les institutions qui se seront engagées dans la conduite et l'appui du processus, choisiront donc, avec l'encadrement technique du Consultant un ensemble de communes (environ ¼ des communes du département) représentatives des profils socio-économiques du département où un processus approfondi de collecte d'informations qualitatives sera conduit puis validé à travers des assises communales. L'ensemble de la démarche donnera naissance à des Plans communaux types qui seront présentés aux CVC des autres communes, en fonction de leur similarité. Ceci permettra de les corriger/ compléter/ adapter en fonction des spécificités de la commune considérée. La validation se fera ensuite comme pour les communes précédentes, au cours d'une assise communale formée d'une large représentativité de la population de la commune.

### **b).-Organisation des assises de concertation départementales**

Au niveau de chaque département une assise de concertation sera organisée par le comité départemental de pilotage. Il y aura donc dix assises et celles-ci permettront de faire la réconciliation des diagnostics participatifs communaux et celle des plans communaux de sécurité alimentaire, dans une perspective et une vision départementale, pour aboutir à :

- un ensemble de diagnostics départementaux participatifs
- des plans départementaux de sécurité alimentaire.

**Stratégie pour les assises départementales :** Les Comités Départementaux d'Appui prendront appui sur les Tables locales ou les plateformes de concertation dans la mesure où elles existent. Dans le cas contraire, le Secrétariat Exécutif, recherchera la concertation au niveau communal et au niveau départemental.

A ce niveau il sera bon de s'appuyer sur les comités départementaux en place pour l'élaboration du DSRP, étant donné que ce sont les mêmes institutions qu'on va retrouver pour les deux activités. La concertation doit se faire d'abord au niveau central entre le CPN et le Comité de pilotage du DSRP pour éviter les redondances et les doubles emplois. Les comités départementaux d'appui convoqueront les assises et coordonneront les préparatifs logistiques avec la participation d'un membre du comité national de pilotage.

### **Résultat attendu :**

- Les besoins locaux sont validés et pris en compte dans l'actualisation du PNSAN

## ***Phase VI : Production du draft final du PNSAN. Organisation d'un atelier National***

L'ensemble des plans communaux et départementaux permettront de traduire en actions concrètes les lignes stratégiques nationales de sécurité alimentaire, élaborées de façon concertée au niveau central et d'aboutir à un PNSAN actualisé.

A ce niveau les deux flux du processus se rencontrent :

- ♦ Les plans territoriaux sont analysés et permettent les ajustements nécessaires aux lignes stratégiques nationales.
- ♦ une conférence nationale est organisée avec la participation :
  - Des différents organes sectoriels étatiques ainsi que la Présidence, la Primature, le Parlement
  - Des bailleurs de fonds
  - De la Société civile (ONG/OSC, Associations professionnelles, Monde religieux, Milieu Paysan)
  - Du Secteur privé
  - De la presse
  - ...

### **Résultat attendu**

- Le draft final du PNSAN est préparé et fait l'objet de consensus entre les participants
- Une feuille d'adhésion au PNSAN est signée par les participants

## ***Phase VII- Finalisation du document, remise au Gouvernement via le CISA***

Le comité de pilotage et le Secrétariat exécutif, avec l'assistance des Consultants finalisent le PNSAN en tenant compte des recommandations de la conférence. Le document, ainsi finalisé est remis au Gouvernement via le CISA.

### **Conclusion**

Un PNSAN conçu de façon concertée et participative, bien adapté au contexte et aux besoins réels de la population doit nous permettre d'atteindre un degré raisonnable d'emprise sur les mécanismes qui génèrent et perpétuent l'insécurité alimentaire et la pauvreté. En dehors même des stratégies et interventions spécifiques qui y seront recommandés, il devra permettre de relever les défis de rationalisation institutionnelle et de gouvernance si importants dans la gestion du développement :

- Une harmonisation des politiques publiques visant un renforcement réel de la sécurité alimentaire de tous les ménages haïtiens.

- L'établissement de mécanismes transversaux facilitant et opérationnalisant cette synergie.
- L'établissement des décisions sur une parfaite connaissance et compréhension de la situation et en y associant **tous** les acteurs en une approche participative réelle.
- La coordination des interventions et l'inscription de celles-ci dans une perspective tant structurelle que conjoncturelle et en une complémentarité entre les niveaux central et local.